Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
062-216203182-20210927-DEL2-210921-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 29/09/2021

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	étaples sur mer DESTINATION BAIE DE CANCHE
Délibération n° 2	Conseil Municipal du Lundi 27 septembre 2021
Service Urbanisme - Service Affaires juridiques	Domaine de compétence : 8.5- Politique de la ville – Habitat - Logement

Le Lundi Vingt Sept Septembre deux mille vingt et un à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la salle de la Corderie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.

Date de convocation : 17/09/2021

Membres présents : 26

Membres ayant donné pouvoir : 4

Membre(s) excusé(s) : 2

Membre(s) non excusé(s): 1

Nombre de votants : 30

Affiché le 30/09/2021

Présents : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Sébastien BAILLET, Monsieur Bernard GHESELLE, Madame Maryse MAILLART, Monsieur Charles LANQUETIN, Monsieur Franck TINDILLER, Monsieur Bernard WAUQUIER, **Adjoints,** Monsieur Maxime GUERVILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Lyliane DUFOUR, Madame Marie-Antoinette LISIK, Monsieur Adrien BACLET, Madame Marine NEMPONT, Madame Caroline ROSSIGNOL, Madame Josiane BOUTOILLE, Madame Catherine SIBILSKI, Monsieur Philippe RAMET, Monsieur Frédéric CADET, Madame Sophie DENEUX, Monsieur Grégory HURTREL, Madame Aurore WACOGNE, Madame Coralie PREUVOST, Monsieur René BONVOISIN, Madame Justine GOSSELIN, Monsieur Jean-Pierre BOUVILLE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR **Conseillers municipaux.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : Madame Dominique DELSEAUX à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Gérard ANDRE à Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Christelle BEAURAIN à Monsieur Philippe FAIT, Madame Anne-Marie GOLDSTEIN à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR

Absent (s) excusé (s) : Madame Nathalie TILLIER, Monsieur Jean-Paul HAGNERE

Absent (s) non excusé(s) : Monsieur Xavier BRASSART

Votants : 30

Secrétaire de séance : Madame Marie-Antoinette LISIK.

Objet : Avis sur cession d'un logement locatif par la SA d'HLM Flandre Opale Habitat

Rapporteur : Monsieur Bernard GHESELLE, Adjoint.

Synthèse de la délibération :	Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet de cession, par la SA d'HLM « Flandre Opale Habitat », d'un logement locatif, sis 17 avenue de Rombly

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les dispositions des articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation ;

Considérant que le Conseil municipal, conformément aux dispositions légales opposables, doit être consulté afin d'émettre un avis sur la cession d'un logement locatif, en tant, d'une part, que commune d'implantation du logement, et d'autre part, en tant que

collectivité publique ayant accordé un financement ou sa garantie aux emprunts contractés pour la construction, l'acquisition ou l'amélioration du logement ;

Considérant la demande écrite de la SA d'HLM Flandre Opale Habitat, en date du 03 août 2021, sollicitant, conformément aux dispositions des articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, l'avis du conseil municipal sur le projet de cession d'un logement locatif social sis 17 avenue de Rombly ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'émettre un avis favorable en réponse à la demande de la SA d'HLM « Flandre Opale Habitat », en date du 03 août 2021 ; sollicitant, conformément aux dispositions des articles L 443-7 et suivants du code de la construction et de l'habitation, l'avis du conseil municipal sur le projet de cession d'un logement locatif social sis 17 avenue de Rombly.

La délibération est adoptée par 30 voix pour.

Vu pour être affiché le 30 Septembre 2021 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.